



Après un mariage célébré dans les territoires palestiniens occupés : inscription dans le registre suisse de l'état civil

05.04.2022

Documents à soumettre

- acte de mariage original, Shehadet Zawaj/Aqed Zawaj, émis par la Cour de justice Sharia et traduit en anglais.
- copie des passeports en cours de validité des conjoints
- Formulaire « [Enregistrement de mariage](#) »

Pour le conjoint/partenaire (homme ou femme) de nationalité étrangère:

- acte de naissance original (Shehadet milad), en anglais émis par le ministère de l'Intérieur
- acte original relatif à l'état civil **avant** le mariage:
 - a) certificat de célibat original, Shehadet osubieh, émis par la Cour de justice Sharia et traduit en anglais.
 - b) acte de divorce (Shehadet Talaq), émis par la Cour de justice Sharia et traduit en anglais.
 - c) acte de décès du conjoint ou de la conjointe décédé (e) (Shehadet Wafat)
 - d) Certificat de domicile, Ithbat Sakan, de moins de 6 mois et émis par la municipalité concerné ou par le ministère de l'Intérieur

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents en arabe doivent être traduits dans une langue officielle de la Suisse ou en anglais par un traducteur autorisé.

Légalisation

Tous les documents doivent être légalisés par le Ministère palestinien des Affaires Etrangères et des Expatriés :

Ministry of Foreign Affairs and Expatriates :
Address: Al-Ayyam St., Al Masyoun, (behind Ramallah Cultural Palace), Ramallah
Tel: 00972 2 294 3140
e-mail (consular affairs department) : shmallouh@mfae.gov.ps
link: www.mofa.pna.ps

Remarques d'ordre général :

Dans certains cas, il est difficile d'obtenir la légalisation par le service consulaire du Ministère des Affaires étrangères à Ramallah pour des documents délivrés dans la bande de Gaza : ces cas sont examinés individuellement par la représentation compétente.

Emoluments

L'inscription du mariage dans le registre de l'état civil est gratuite si un des partenaires est un citoyen Suisse.

Bureau de représentation Suisse à Ramallah
Al-Wataniah Bldg, 5th Floor
P.O. Box 4408
Al-Bireh - Ramallah
Phone: 02 240 83 60, Fax: 02 240 83 62
ramallah@eda.admin.ch, www.eda.admin.ch/ramallah